Mairie de GOSNE
Place du Calvaire
35140 GOSNE
☎ 02 99 66 32 08
mairie@gosne.fr

12-2026
Nomenclature : 5.7

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501216-20260128-12_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
22 janvier 2026

Date d'affichage
30 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 28 janvier, à 20h15,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean DUPIRE, Maire

Étaient présents : MM Dupire, Le Cuff, Morin, Havard, Gillet, Blot, Serra, Gillet-Pesson, Boutheloup, Orain, Foliard, Dugué, Viscart, Thébault, Veillaux

Étaient absents excusés : MM. Vergnaud, Cervi, Chardin, Piquion

Procurations de Mme Vergnaud à Mme Gillet, de M. Cervi à Mme Viscart

Nombre de conseillers		**Formant la majorité des membres en exercice**
En exercice	: 19	
Présents	: 15	Mme Le Cuff a été élue secrétaire de séance
Votants	: 17	

12-2026 LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES : MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5214-16 et L. 1321-1 ;
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1 et s. ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :
Liffré-Cormier Communauté et ses communes membres ont recensé un certain nombre de besoins communs en matière de travaux de voirie et de réseaux divers. Ainsi, il est prévu de réaliser un marché commun et de recourir au dispositif du groupement de commandes prévu à l'article L2113-6 et suivant du Code de la commande publique.

En effet, le groupement de commandes assure à ses membres une simplification des démarches et une massification des besoins exprimés assurant ainsi aux acheteurs des économies de temps et d'argent.

La convention de groupement de commandes est conclue pour une durée de 5 années et désigne Liffré-Cormier Communauté coordonnateur du groupement.

Pour une gestion efficace de la procédure de consultation des entreprises, il est convenu que le coordonnateur signe au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement le marché avec le titulaire retenu sur la base des besoins exprimés par chaque membre. De même, le coordonnateur procèdera à la notification de ce marché au nom et pour le compte des membres du groupement.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux divers ;
- **APPROUVE** la désignation de Liffré-Cormier Communauté en tant que coordonnateur du groupement ;

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501216-20260128-12_2026-DE

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes jointe en annexe ainsi que les éventuels futurs avenants ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché nécessaires pour sa bonne exécution.

Le Registre dument signé pour copie conforme,
Le Maire,
Jean DUPIRE

